

GUIDE LICENCE DROIT PARCOURS NUMERIQUE

SOMMAIRE

1. Les différents services de l'Université	page 2
2. Présentation et organisation de la licence	pages 3 à 5
3. Présentation de l'ENT et de la plateforme pédagogique	pages 6 à 7
4. Programme de la formation	pages 8 à 10
5. Bibliographie indicative	page 11

1. PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES DE L'UNIVERSITE

Le statut d'étudiant à distance ne vous empêche nullement d'accéder à un certain nombre de services proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel et ce que vous soyez régulièrement en région parisienne ou simplement de passage. En voici un panorama :

Bibliothèque

Les bibliothèques de l'Université, dont la principale se trouve au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris) proposent des livres et des revues en accès libre et pouvant être empruntés à domicile. Il faudra présenter votre carte d'étudiant afin de pouvoir emprunter les livres. L'université dispose par ailleurs d'une bibliothèque numérique qui vous permettra d'accéder à distance à un grand nombre de ressources.

Learning center

Votre carte d'étudiant vous permettra d'accéder au Learning Center (centre Assas). Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants où ils peuvent accéder à chaque instant à Internet et se connecter aux bases de données proposées par la bibliothèque universitaire. Ils peuvent également se réunir dans cinq salles collaboratives après réservation.

Le relais handicap santé

Si vous avez un handicap ou un problème de santé, vous devrez vous manifester auprès du Relais handicap santé de l'Université afin de pouvoir disposer d'aménagements pour vos examens (contrôle continu et partiels). Il s'agit par exemple d'avoir un temps de composition supplémentaire pour les différentes épreuves. Voici leur adresse mail : relais-handicap-sante@u-paris2.fr

Centre d'information et d'orientation

Le CIO est à votre disposition pour vous informer sur : les études au sein de l'université ou dans d'autres établissements ; les débouchés et les métiers ; les concours. Le CIO vous aide également à réfléchir à : votre projet d'études ; votre projet professionnel. Le CIO peut également vous proposer des entretiens conseil, en salle de documentation avec des chargés d'orientation ou sur rendez-vous, avec un enseignant ou une conseillère d'orientation psychologue. Pour toutes questions sur l'insertion professionnelle, veuillez écrire à assas-baip@u-paris2.fr. Pour toutes questions liées à l'orientation, adressez-vous à cio@u-paris2.fr

Associations

L'université dispose d'une centaine d'associations étudiantes auxquelles vous pouvez adhérer.

Pour aller plus loin : vous trouverez de nombreuses informations complémentaires sur les différents services de l'Université sur le site www.u-paris2.fr

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA LICENCE

Préambule :

Dès lors que vous êtes inscrit en licence droit parcours numérique, vous ne pouvez pas passer en présentiel à l'Université Paris-Panthéon-Assas avant le master 1 (qui est sélectif). Il vous sera toutefois possible de faire un transfert en présentiel dans une autre université. Par ailleurs, si vous avez également effectué une inscription en licence numérique information-communication, sachez que l'administration ne sera pas automatiquement en mesure de vous permettre de passer vos examens sur des périodes différentes et que des conflits peuvent ainsi avoir lieu. Il vous faudra alors faire un choix.

La licence droit parcours numérique est par ailleurs une formation exigeante et d'un niveau de difficulté élevé. Si elle permet une certaine souplesse, il n'est pas possible de réussir cette formation sans un travail régulier et un fort investissement personnel.

Cours magistraux sous format vidéos :

L'ensemble des cours sont présentés sous forme de vidéos d'une durée variant entre 10 et 30 minutes et spécialement adaptés à l'enseignement en ligne et à distance. Les vidéos sont enrichies de phrases (éléments du plan de cours, définitions), mots-clés, images, dates importantes et de liens externes renvoyant vers de la jurisprudence. Des ressources pédagogiques directement disponibles sur la plateforme telles que des plans de cours, bibliographies, liens vers des ressources existantes viennent compléter le support d'apprentissage.

Les vidéos sont mises en ligne de manière progressive. Ainsi pour chaque cours (12 semaines par semestre), les vidéos des semaines sont publiées chaque vendredi en début d'après-midi.

Travaux dirigés en ligne

A la différence d'un cursus en présentiel, les travaux dirigés ne se déroulent pas en direct et ne nécessitent aucune présence physique.

Selon les matières, des devoirs obligatoires et éventuellement facultatifs auront lieu chaque semestre. Les exercices d'auto-évaluation seront également proposés (sujets avec éléments de corrections, QCM, etc.). Les devoirs en ligne à heure fixe seront généralement organisés le dimanche à 15 h (heure de Paris) ou plus rarement un jour de la semaine en soirée.

Le nombre de devoirs obligatoires en ligne varie en fonction de chaque matière avec contrôle continu. De manière générale, il y a au moins deux évaluations par semestre pour les matières dites fondamentales (voir programme de la licence en annexe). En première année, il y aura majoritairement des devoirs dits « maison » avec un laps de temps variant de 1 à 2 semaines pour déposer votre devoir. En L2 et L3, les évaluations se feront en grande majorité via des devoirs en ligne à horaire fixe. Il est à noter que le rythme sera soutenu et

qu'il y aura dans chaque semestre des périodes où les devoirs en ligne s'enchaîneront chaque week end.

Des web-conférences en ligne via Zoom non obligatoires sont également organisées dans les matières comportant des travaux dirigés en ligne (environ 3 séances par semestre selon les matières). Elles font l'objet d'une rediffusion sur la plateforme pour les étudiants n'ayant pu y assister.

D'une manière générale, les travaux dirigés sont dispensés afin de vous donner les clés nécessaires pour réussir vos examens. Vous disposerez à ce titre d'un chargé de TD dans chaque matière avec contrôle continu en ligne et serez affecté à un groupe de TD. L'administration vous communiquera en début d'année universitaire le numéro de votre groupe de TD et le nom de vos chargés de TD.

Enfin, il faut noter que les travaux dirigés en ligne ne sont pas des cours particuliers : une grande autonomie sera nécessaire et seul un investissement personnel et une organisation sans faille pourra vous conduire à la réussite.

Partiels :

Les partiels ont lieu à l'université Paris-Panthéon-Assas, principalement au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris). Ils sont généralement organisés sur trois à cinq jours consécutifs (en général plutôt 3 jours pour la L1 et L2 et 4 pour la L3). Les dates des examens sont communiquées au moins trois mois à l'avance. Les étudiants se trouvant dans un pays étranger ou en Outre-Mer au moment des partiels peuvent demander une délocalisation de leurs examens dans la ville où ils se trouvent et dans un établissement relevant d'une autorité française (Institut Français, Alliance Française etc...) ou un établissement public pour l'Outre-Mer (université, mairie etc...). Les examens pourront être organisés sous condition de la disponibilité de l'organisme d'accueil, notamment les jours fériés dans le pays concerné avec lesquels les dates d'examen peuvent coïncider. Par ailleurs, les tarifs fixés et imposés par l'établissement recevant l'étudiant sont à la charge de l'étudiant. Ils sont variables d'un pays à un autre et sont parfois (très) conséquents. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet en amont auprès de l'organisme d'accueil.

Attention : En raison d'un problème indépendant de notre volonté, il n'est pas possible de délocaliser des examens en Grèce.

Pré-rentrée et rentrée

Un espace de pré-rentrée sera mis en ligne sur la plateforme pédagogique le lundi 4 septembre. Tout étudiant qui aura finalisé son inscription administrative à cette date pourra le consulter (un mail sera envoyé à ce sujet pour les modalités d'accès à l'espace). L'espace de pré-rentrée permettra aux nouveaux étudiants de mieux appréhender leur année universitaire. Ils pourront notamment consulter un certain nombre de documents mais également des vidéos présentant la plateforme pédagogique, un cours de la plateforme, les différents exercices méthodologiques ainsi que le témoignage d'un ancien étudiant.

Une journée de rentrée non obligatoire aura également lieu en tout début d'année universitaire au centre Assas de l'Université afin de présenter les matières et les professeurs titulaires de ces dernières (date communiquée ultérieurement). Pour ceux qui ne pourront s'y rendre, elle fera l'objet d'une rediffusion sur la plateforme pédagogique.

Conventions de stage

Il est possible durant votre cursus d'effectuer un stage. Ce dernier est totalement facultatif et ne donne lieu à aucune évaluation ni point comptant dans la moyenne finale.

Le nombre et la durée des stages sont limités. Vous ne devez effectuer que des stages en rapport avec vos études, donc susceptibles de vous apporter une réelle plus-value. Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées doivent être déposées, pour examen et signature, 15 jours avant le début du stage en période de cours. La période de stage sous convention s'étale du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Les conventions de stage seront à télécharger impérativement dans l'espace scolarité de la plateforme Agorassas (disponible en début d'année universitaire). Si votre demande est antérieure à l'ouverture de la plateforme (15 septembre au soir), veuillez demander les exemplaires de la convention à la scolarité.

Suivi administratif

Du dépôt de votre candidature à la délivrance du diplôme de licence, la scolarité de la licence droit parcours numérique sera votre interlocuteur principal pour tout ce qui concerne votre dossier administratif.

La scolarité jouera également un rôle important dans la communication des différentes informations liées à votre cursus (dates des examens, publication des résultats...) et sera disponible pour répondre à vos différentes questions.

Quelques informations sur l'année universitaire 2023 / 2024

Mail accès à la plateforme pédagogique : tout étudiant dont l'inscription administrative aura été validée par la scolarité d'ici le 15 septembre au matin recevra le vendredi 15 septembre entre 18 h et 20 h le mail explicatif sur l'accès à la plateforme pédagogique.

Journée de rentrée : le samedi 30 septembre au Centre Assas (date prévisionnelle qui reste donc à confirmer).

Calendrier universitaire : premier semestre du lundi 18 septembre 2023 au samedi 9 décembre 2023 (12 semaines) ; deuxième semestre du lundi 22 janvier 2024 au samedi 13 avril 2024 (12 semaines).

Période des partiels : premier semestre : semaine du 15 janvier 2024 ; deuxième semestre : mois de mai (plus d'informations à venir prochainement) ; rattrapages : fin juin / juillet

PRESENTATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'ENT est un espace numérique de travail propre à toute l'université. Tout étudiant dispose d'un accès et d'un compte à l'ENT. Vous recevrez les informations nécessaires à la création de votre compte ENT une fois que votre inscription aura été finalisée et validée par la scolarité.

L'ENT vous permettra notamment d'accéder à votre boîte de messagerie étudiante où vous recevrez les informations administratives et pédagogiques les plus importantes tout au long de votre cursus.

PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Votre formation se déroulera en ligne sur la plateforme pédagogique Agorassas.

Pour naviguer sur la plateforme, il faut impérativement un ordinateur muni d'une mémoire (Ram) de 1GB minimum et d'un navigateur récemment mis à jour, ainsi que des codecs et plugins vidéo, par exemple Quicktime player.

Il est fortement recommandé d'utiliser les navigateurs google chrome ou firefox et d'éviter l'utilisation de Safari.

Dans l'espace de pré-rentrée (à partir du 12 septembre), vous aurez accès à plusieurs vidéos vous présentant la plateforme. En tout début d'année universitaire, vous pourrez également consulter une notice complète de la plateforme.

Plusieurs espaces seront disponibles sur la plateforme, voici les plus importants :

Les semestres

A chaque semestre, une page vous énumèrera les différentes matières auxquelles vous allez devoir vous enregistrer obligatoirement. Cet enregistrement se fera via une clef d'inscription qui vous sera communiquée à titre individuel par courrier électronique peu avant le début des cours.

Espace scolarité

Cet espace est divisé en deux sections :

Espace de communication : dans cette section, vous disposez d'un fil d'actualités où toutes les informations administratives les plus importantes qui ont été envoyées également sur votre messagerie étudiante (organisation et dates des examens, résultats...) sont publiées.

D'autres forums sont également disponibles dans cet espace afin de privilégier les échanges entre les étudiants et les différents services d'Agorassas sur des questions administratives et techniques.

Ressources : divers documents sont publiés dans cette section : barème des notes, foire aux questions sur les examens, notices, modèle de convention de stages...

Espace Annales

Dans cet espace, vous pourrez consulter les sujets des années antérieures. Veuillez toutefois noter qu'ils ne font pas l'objet de correction.

Communication sur la plateforme

La plateforme pédagogique vous permet de communiquer avec les assistants tuteurs et les étudiants dans chaque matière par le biais de plusieurs forums :

Forum des annonces : les messages envoyés depuis le forum des annonces sont des informations communiquées par l'équipe pédagogique. Il n'y a aucune possibilité d'y répondre. Vous recevrez également une notification de ces messages directement sur votre messagerie de l'ENT.

Forum de discussion : il s'agit d'un forum où les étudiants discutent entre eux. De manière générale, l'équipe pédagogique n'y intervient pas.

Forum des travaux dirigés : Il s'agit d'un forum où l'équipe pédagogique et les étudiants échangent.

Forum des retranscriptions : forum de partage des notes de cours entre étudiants.

Forum divers : des forums spéciaux peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques.

PROGRAMME DE LA LICENCE DROIT PARCOURS NUMERIQUE

PREMIERE ANNEE

1^{er} semestre

Unité fondamentale 1

Introduction à l'étude du droit et droit civil
Droit constitutionnel

Unité complémentaire 2

Introduction historique au droit
Institutions judiciaires, Institutions administratives
Problèmes économiques contemporains

2^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Droit civil
Droit constitutionnel

Unité complémentaire 2

Histoire du droit et des institutions
Science politique
Relations internationales
Une matière à option Economie politique / Histoire du droit des personnes et des biens

Unité de méthodologie (transversales aux deux semestres, note finale sur le deuxième)

Anglais
Travaux dirigés d'histoire du droit

DEUXIEME ANNEE

3^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit civil 1 (les obligations)

Droit administratif

Droit pénal

Unité complémentaire 1

Droit des affaires 1

Histoire du droit des obligations

Anglais 1

4^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Droit civil 2 (les obligations)

Droit administratif 2

Unité complémentaire 2

Droit des affaires 2

Principes généraux de droit européen

Finances publiques

Anglais 2

TROISIEME ANNEE

5^{ème} semestre

Unité fondamentale 1

Droit des affaires 1

Droit de l'Union européenne 1

Unité complémentaire 1

Droit civil 1 (les contrats spéciaux)

Contentieux administratif

Procédure civile

Droit du travail

Droit international public

Anglais 1

6^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Droit des affaires 2

Droit administratif des biens

Procédure pénale

Unité complémentaire 2

3 matières à choisir parmi les suivantes :

Droit civil 2 (la famille)

Droit de l'Union européenne 2

Droit fiscal

Droit des libertés fondamentales

+ Anglais 2 (obligatoire)

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE *

Préambule : cette liste n'est que purement indicative et sélective. Elle n'a absolument aucun caractère obligatoire. Elle est donc très loin d'être exhaustive et répond à la demande de certains étudiants souhaitant pouvoir s'avancer un peu avant le début des cours. Par ailleurs, seules les matières fondamentales font l'objet d'une proposition de manuels. Dans chaque matière, une bibliographie complète vous sera communiquée en début d'année universitaire.

L1 – Introduction à l'étude du droit et droit civil

François TERRE et N. MOLFESSIS Introduction générale au droit, Dalloz, 14ème édition, 2022 / Vocabulaire juridique de l'Association Henri Capitant, publié sous la direction de Gérard CORNU (PUF).

L1 – Droit constitutionnel

Thomas Ehrhard, Hugues Portelli – Droit constitutionnel, Dalloz, 14ème édition, 2021.

L2 – Droit des obligations

A. Bénabent, Droit civil. Les obligations, Montchrestien, 19 e éd

L2 – Droit administratif

B. Plessix, Droit administratif général, 4e éd., 2022, LexisNexis / B. Seiller, Droit administratif, 2 tomes, 8e éd., 2021, Flammarion

L2 – Droit pénal

E. DREYER, Droit pénal général, 6e éd. Lexisnexis, 2021.

L3 – Droit des sociétés (Droit des affaires)

P. Le Cannu et B. Dondero, Droit des sociétés, Domat, LGDJ, 6ème éd., 2019

L3 – Droit de l'Union européenne 1

F. MARTUCCI, Droit de l'Union européenne, Paris, Dalloz, Collection : « Hyper-cours », 2021, 3 e éd. / L. COUTRON, Droit de l'Union européenne, Institutions, sources, contentieux, Paris, Dalloz, Collection : « Mémentos », 2021, 7 e éd., 300 p.

L3 – Droit administratif des biens

L3 - J.-M. Auby, J.-B. Auby, P. Bon, Ph. Terneyre, Droit administratif des biens, Dalloz, coll. Précis, 8 ème éd., 2020, 720 p

L3 – Procédure pénale

C. AMBROISE-CASTÉROT et Ph. BONFILS, Procédure pénale, PUF, Thémis droit, 4 e éd. 2022.

*en parallèle, vous devrez vous munir de certains codes dans leur édition les plus récentes : code civil (L1, L2, L3) ; code pénal (L2 et L3) ; code de procédure pénale (L3) ; code de commerce (L3).